

**COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MERCREDI 16 JUIN 2021**

Etaient présents :

M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME BEIGNEUX, M. CHOUTEAU, MME DUGUET, MME LABRANDE, MME MARTIN, MME BRU, MME GONTHIER, M. BESNIER et MME MERLE

Etaient absent excusés ayant donné pouvoir :

M. GATARD à Mme LABRANDE
MME MONMARCHE-VOISINE à M. BOUTET
M. RUSSEAU à M. CHANDENIER
MME GATIEN à MME GONTHIER

Etaient absentes excusées :

Mme CHAMPIGNY
Mme ARAB

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Adoption du P.V. du 27.01.21

Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale.

Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente.

1. Ressources Humaines : approbation du guide du temps de travail pour le CCAS de Chambray-lès-Tours
2. Emploi : convention pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA du Conseil départemental pour l'année 2021.
3. Finances : décision modificative n° 1 du budget 2021
4. Rapport d'activité 2020

Informations diverses

- Précisions sur la participation des familles à la sortie estivale du CCAS
- Journée promenade château de Chenonceau lundi 13 et mardi 14 septembre 2021
- Report du salon du recrutement intérim jeudi 23 septembre 2021
- Séjour ANCV à Piriac-sur-Mer du 20 au 24 septembre 2021

ACCUEIL

Monsieur Chandener, Vice-Président du CCAS ouvre la séance et remercie les personnes présentes. Il excuse Monsieur le Maire, Président du CCAS, retenu par des obligations professionnelles. La présidence de la séance est confiée à M. Chandener.

- **Adoption du PV du 27.01.2021**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Relevé de décisions prises par le Président pour les dossiers de demandes d'aide légale :**

- 1 dossier d'obligations alimentaires pour des frais de placement en faveur d'une personne âgée pour l'EHPAD Val de Marnaise Saint-Joseph à Cachan le 16/02/2021 ;
- 1 dossier d'obligations alimentaires pour des frais de placement en faveur d'une personne âgée sous tutelle pour l'EHPAD « Varennes de Loire » à Tours le 11/03/2021 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement dans une famille d'accueil en faveur d'une personne sous tutelle à Descartes le 11/03/2021 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement en faveur d'une personne âgée sous tutelle pour l'EHPAD « Varennes de Loire » à Tours le 01/04/2021 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement en faveur d'une personne âgée à l'EHPAD Debrou à Joué-lès-Tours le 03/05/2021 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement en faveur d'une personne sous tutelle pour l'établissement « Les Maisonnées » à Azay le Rideau le 01/04/2021.

Relevé des décisions d'aides financières facultatives prises par la Commission Permanente :

Commission Permanente 2021	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI
	Nombre d'aides accordées				
Chèques multiservice		3	5	3	1
Chèques carburant					
Aides aux énergies et loyers (électricité, gaz, eau)	2	4	6	4	5
Aides aux scolaires et animation jeunesse	1		2	1	2
Secours exceptionnels (garage, meuble, électroménager)	1	2	2	2	
Prêts					
Aides BAFA / Permis de conduire	1	3	3	3	

1. Présentation du rapport d'activités 2020

Avant la présentation du rapport d'activités 2020, Mme Champigny félicite le bon travail réalisé par l'équipe du CCAS. Elle déplore la baisse du budget affecté au CCAS. Elle souhaite qu'il y ait davantage d'activités sociales, avec des moyens pour développer les missions du CCAS. Elle déplore la non utilisation d'une deuxième navette.

Elle quitte l'assemblée en s'excusant de ne pas pouvoir assister au conseil d'administration retenue par des activités liées à la campagne électorale en cours.

Mme Labrande réaffirme qu'il y a toujours eu deux navettes au CCAS. Actuellement, il n'y a pas suffisamment de demandes pour utiliser la deuxième navette. En revanche, si l'activité de la navette augmentait, il a toujours été dit qu'un deuxième chauffeur serait embauché en tant que contractuel pour satisfaire la demande.

Mme Labrande rappelle que l'emploi de deux navettes était une volonté de Mme Champigny, adjointe aux affaires sociales dans le premier mandat, avec deux chauffeurs sous occupés.

Elle indique également que la navette n'est pas adaptée pour les personnes à mobilité réduite, qui doivent utiliser le service Fil blanc.

Monsieur Martinage donne lecture du rapport d'activités 2020.

Monsieur Besnier indique les bons résultats du Markethon au niveau départemental avec 80 entreprises visitées et 75 offres d'emploi.

Mme Duguet évoque l'importance de l'accueil et de l'accompagnement des publics du CCAS. Elle soulève la problématique de l'agressivité de certaines personnes qui se présentent au CCAS.

Mme Labrande évoque une situation où le personnel du CCAS avait été confronté dans le passé à une menace physique. Un groupe de paroles avait été mis en place avec l'aide d'un psychologue.

Monsieur Chandenier précise qu'une réflexion est en cours pour revoir l'accueil du public au CCAS afin d'anticiper au mieux ce type de problème.

2. Ressources Humaines : approbation du guide du temps de travail pour le CCAS de Chambray-lès-Tours

Monsieur le Vice-Président informe que la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 abroge le régime dérogatoire actuel et impose la refonte du guide du temps de travail pour tenir compte de cette évolution législative.

Une délibération doit ainsi être prise au plus tard en juin 2021, soit un an après l'installation du Conseil d'Administration du CCAS, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Oui l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le guide du temps de travail qui définit les modalités d'organisation du temps de travail pour le CCAS de Chambray-lès-Tours.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **adopte à l'unanimité** la délibération.

3. Emploi : convention pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA du Conseil départemental pour l'année 2021

La nouvelle convention pour l'accompagnement des personnes du RSA du Conseil départemental pour l'année 2021 définit les objectifs assignés au référent en insertion professionnelle du CCAS. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, 50 personnes bénéficiaires du RSA seront accompagnées et suivies en permanence par le référent en insertion professionnelle du CCAS.

La contribution du Conseil départemental d'Indre-et-Loire pour la réalisation de cette action pour l'exercice 2021 est d'un montant de 32 000 €, précisé dans la convention ci-jointe. (En 2020, la subvention globale était de 32 000 € accordée au CCAS). Afin d'assurer la continuité de l'action menée par la structure, un avenant de prorogation validé par la Commission permanente du Département du 27 novembre 2020, a été signé couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021 pour un montant de 10 667 €, correspondant à un tiers de la subvention attribuée à l'exercice 2020. (*Avenant adopté par délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 27 janvier 2021*). Le solde de la subvention 2021 pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2021 s'élève à 21 333 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention n° 37 21 03 II AN pour l'accompagnement des personnes du RSA du Conseil départemental au titre de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **adopte à l'unanimité** la délibération.

4. Finances : décision modificative n° 1 du budget 2021

Monsieur le Vice-Président propose à l'Assemblée la décision modificative n°1 du budget primitif CCAS 2021 telle que présentée ci-dessous, et correspondant à

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Dépenses		Recettes	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000, 00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		- 2 000, 00		
		2 000, 00	- 2 000,00		
	Totaux		0,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

ADOpte à l'unanimité la Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2021 telle qu'annexée à la présente.

Informations diverses

1. Précisions sur la participation des familles à la sortie estivale du CCAS

Deux sorties ont dans le passé été organisées par le CCAS en direction des familles et personnes suivies par les assistantes sociales du CCAS et du Département :

Août 2018 : parc animalier de la Haute Touche (Obterre, Indre) :

- Transport bus (50 places) : 555 €

- Entrées et visites guidées parc animalier (33 participants et 3 accompagnateurs) : 448 €

Total dépenses : 1 003 € (soit 29 € par personne)

Participation des familles :

- 17 adultes x 8 € : 136 €

- 15 enfants x 4 € : 60 €

Total participation : 196 €

Août 2019 : Musée de la Préhistoire à Grand Pressigny et au village Troglodyte de Saint-Rémy-sur-Creuse

- Transport (location minibus) : 98 €

- Musée de la Préhistoire (14 entrées et 3 accompagnateurs) : 77 €

- Village troglodyte (14 entrées) : 70 €

Total dépenses : 168 € (soit 12 € par personne)

Participation des familles :

- 3 adultes x 8 € : 24 €

- 8 enfants x 4 € : 32 €

Total participation : 56 €

Il est proposé de conserver la participation des familles, qui constituent un engagement et une participation modeste de la famille, à hauteur de 6 € pour un adulte et 3 € pour un enfant. (Soit pour un couple avec 3 enfants : 21 euros, un couple avec deux enfants : 18 € et un couple avec un enfant : 15 €).

2. Journée promenade château de Chenonceau lundi 13 et mardi 14 septembre 2021

Cette sortie prévue initialement en 2020 est reportée lundi 13 et mardi 14 septembre, avec la visite du château de Chenonceaux par des guides conférenciers de l'office de tourisme de Tours, la descente en bateau sur le Cher et le déjeuner au restaurant de l'Orangerie du château. Une participation de 24 euros est demandée par personne.

3. Report du salon du recrutement intérim jeudi 23 septembre 2021

Ce salon programmé le 23 avril 2021 est reporté en raison de la situation sanitaire au jeudi 23 septembre 2021 de 9h à 12h30. Il accueillera une vingtaine d'agence intérim à l'espace culturel Yves Renault.

4. Séjour ANCV à Piriac-sur-Mer du 20 au 24 septembre 2021

Ce séjour initialement prévu en 2020 est reporté du 20 au 24 septembre 2021 pour 51 personnes âgées de 60 ans et plus, avec deux ou trois accompagnateurs. Le coût du séjour est de 358 € pour les personnes imposables et de 223 € pour les personnes non imposables avant déduction fiscale (taxe de séjour et assurance annulation comprises). La prestation comprend : la pension complète et l'hébergement (draps et linges de toilettes inclus), la pension du diner du 1^{er} jour au panier repas du dernier jour, le déjeuner extérieur, les visites inscrites au programme : la visite guidée de la cité médiévale de Guérande, la journée à Nantes (tour panoramique en bus, déjeuner au restaurant, visite guidée en petit train touristique du cœur de Nantes), visite de Batz-sur-Mer et Le Croisic, le transport et l'accompagnateur durant les visites. Le C.C.A.S prend en charge le coût du transport.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Président de séance lève la séance à 19h30.